

E 2001 (C) 1/62

*Der schweizerische Gesandte in Rom, G. Wagnière,  
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta*

S

Rome, 19 janvier 1929

En me référant à ma lettre du 16 courant<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai été reçu hier soir par le Chef du Gouvernement.

J'ai tenu à lui déclarer tout de suite que j'avais demandé à le voir parce que, dans mon esprit, il s'agissait d'une question d'ordre général et non pas uniquement du projet communiste de manifestations au Tessin. On a été justement froissé chez nous, lui ai-je dit, de voir la presse italienne intervenir de façon vraiment offensante, alors que mon Gouvernement a toujours, dans des occasions pareilles, accompli tout son devoir dans les limites de nos lois et de notre Constitution. A l'appui de mes paroles, je lui ai donné lecture de la lettre de M. le Conseiller Fédéral Häberlin<sup>2</sup>, et je lui en ai même remis une traduction. Cette lettre établit les faits dans leur ordre chronologique et prouve que le Conseil Fédéral n'avait pas attendu les avertissements inopportuns du *Giornale d'Italia* et du *Corriere della Sera*.

M. Mussolini m'a dit qu'il n'avait pas attaché autrement d'importance à la menace des communistes suisses. «Tous ces ordres du jour que l'on vote contre moi, m'a-t-il dit, me laissent parfaitement indifférent. Au contraire, ils servent ma cause à l'intérieur du pays, et je les conserve soigneusement. Ce qui doit me préoccuper, en revanche, ce sont les complications d'ordre international qui peuvent résulter de ces manifestations. Dans le cas présent, par exemple, une démonstration communiste au Tessin contre le fascisme aurait provoqué inévitablement des contre-manifestations à Côme. Vous voyez ce qui pourrait en résulter.»

M. Mussolini a, du reste, reconnu de façon très catégorique que le Gouvernement fédéral avait toujours fait, dans des circonstances pareilles, tout ce qu'il pouvait faire dans la limite de nos lois. Il a fait cette déclaration sans réserve et a paru se désolidariser complètement du *Giornale d'Italia*.

J'ai peine à croire, cependant, que ce journal ait publié son article spontanément. Je pense que c'est du Palais Chigi que l'on a attiré son attention sur la manifestation projetée, et que le Président n'est pas entièrement étranger à cette suggestion. Ce que nous devons admettre, c'est que l'article ne lui a pas été soumis, et qu'il ne l'aurait pas laissé passer sous cette forme. C'est ce qui arrive constamment, surtout avec des journalistes de mauvaise foi.

D'après les déclarations du Président, les journaux ne reviendront plus sur cet incident. Il saisira lui-même une occasion de reconnaître ouvertement, une fois de plus, l'entière correction du Gouvernement helvétique.

---

1. Nicht abgedruckt.

2. Nr. 456.

25. JANUAR 1929

813

Il n'en peut pas dire autant de la France, et il s'est plaint vivement de l'attitude du Gouvernement français, qui laisse fomenteur sur son territoire des complots pouvant aboutir à de très graves résultats. Il a rappelé avec un vif ressentiment l'affaire Garibaldi, et d'autres incidents du même ordre.

Je crois que si ce projet des communistes suisses était l'objet d'une interpellation quelconque aux Chambres Fédérales, vous pourriez déclarer que le Gouvernement italien n'a entendu exercer aucune pression quelconque sur le Conseil Fédéral, et qu'il a ouvertement reconnu sa correction et sa loyauté dans ses rapports internationaux.

M. Mussolini avait eu connaissance aussi de la polémique engagée entre M. le Prof. Laur et les communistes par la lecture du «Paysan suisse». Il est toujours au courant de l'attitude de notre presse. L'accueil de Mussolini a été des plus amicaux<sup>3</sup>.

---

3. *Bemerkung Mottas am Briefkopf*: Communiqué au C[onseil] f[édéral] en séance aujourd'hui. 22. 1. 1929.